

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° II-AC78

présenté par  
M. Cédric Roussel

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	150 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Education financière et entrepreneuriale <i>(ligne nouvelle)</i>	150 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	150 000 000	150 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des amendements proposés sur ce sujet jusqu'à présent : permettre aux futures générations d'être autonomes en leur donnant les moyens de connaître la Finance, l'Entreprise et donc l'Economie. Il est certain que le domaine de l'éducation financière et entrepreneuriale puisse trouver une assise réelle dans les orientations définies par le Gouvernement.

Selon une définition posée par l'OCDE en 2012, l'éducation financière est la « combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, des attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement arriver à un bien-être financier individuel apprécié par la personne elle-même ».

Les chiffres concernant le niveau des français et leur aisance avec ce domaine sont assez alarmants, voire dérangeants. Il est d'intérêt général, d'agir au plus vite pour combler ces lacunes et insuffler un volontarisme politique à la hauteur de cet enjeu.

La France fait partie des 59 pays de l'OCDE qui disposent d'une stratégie en matière d'éducation financière. Celle-ci a été mise en place en 2016 et a pour ambition de permettre à chacun de disposer des bases économiques, budgétaires et financières afin de prendre des décisions financières en connaissance de cause tout au long de sa vie. En conséquence, les avancées du comité stratégique d'éducation financière, qui s'est réuni le 3 juillet dernier, est une illustration concrète de la prise de conscience de la France et des avancées d'ores et déjà observées en ce qui concerne ce sujet.

Le premier pilier de ce comité a trait à « développer l'éducation financière chez les jeunes », notre amendement d'appel s'inscrit en pleine cohérence avec cette intention.

Il s'agit ici d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'importance de prévoir dès à présent le budget nécessaire à la réussite de ce projet, en allouant des fonds en conséquence notamment aux organismes ou associations reconnues d'utilité publique dans la découverte de l'éducation financière, entrepreneuriale et d'économie sociale et solidaire (ESS).

Ainsi, il est proposé de soustraire 150 000 000 millions d'euros au programme 230 sur la « vie de l'élève » afin de créer un nouveau programme baptisé « Education financière et entrepreneuriale » qui sera doté à hauteur de 150 000 000 millions d'euros. Ainsi, s'agissant du programme n°230 « Vie de l'élève », cet amendement tend à transférer la somme de 75 millions € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de l'action n°04 « Action sociale » et 75 millions € de l'action n°06 « Actions éducatives complémentaires aux enseignements » vers le nouveau programme « Education financière et entrepreneuriale ».